



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE RONTIGNON

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 26 avril 2010

Le 26 avril 2010, à 18 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient :

- **présents :** mesdames Claudine Bor, Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Michèle Picot, Nicole Vayssier et messieurs Jean-Pierre Barberou, Patrick Benech, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Michel Mariette et Jean-Bernard Vecchiato ;
- **excusés :** madame Michèle Ségalas et monsieur Alain Izard.

Le quorum étant vérifié atteint, le conseil municipal pouvant légalement délibérer :

ADOPTE après lecture et à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal précédent (14 avril 2010) ;

DÉSIGNE la secrétaire de séance : madame michèle Picot.

--- ooOoo ---

Ordre du jour :

- **Zone Vilcontal :** détermination du périmètre des études,
- **Budget :** subventions aux associations,
- **École :** aménagement toilettes enfants,
- **Déchets :** conteneurs individuels et collectifs,
- **ÉPFL (Établissement Public Foncier Local),**
- **Questions diverses.**

1. ZONE VILCONTAL : détermination du périmètre des études.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du projet d'adhésion de la communauté de communes Gave et Coteaux, propriétaire de la friche industrielle Vilcontal, au dispositif des contrats communautaires de développement (mis en place par le conseil général des Pyrénées Atlantiques auprès des communautés de communes), ont été initiées quatre études dont deux portent respectivement sur l'habitat et sur l'économie (les deux autres portent sur le domaine culturel et les services à la personne (petite enfance)).

Il semble opportun d'étendre le périmètre de ces études (habitat, économie) à une zone plus vaste que la seule emprise de la friche industrielle "Vilcontal". Plusieurs scénarii sont proposés à la réflexion du conseil municipal. Après débat, le conseil municipal est favorable à une extension importante du périmètre de l'étude. Cependant, avant d'arrêter définitivement son choix – structurant dans le cadre en cours de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) - l'avis du service d'urbanisme de l'agence publique de gestion locale sera requis lors de la prochaine réunion programmée le 5 mai 2010.

2. BUDGET : subventions aux associations.

À ce jour, seulement trois associations ont fourni leurs demandes de subvention (coopératives scolaires de Rontignon et de Narcastet, association sportive Mazères-Uzos-Rontignon (ASMUR)).

Monsieur le maire propose que les subventions aux associations soient augmentées de l'ordre de 2 à 2,5%.

Afin que les associations prennent la bonne habitude d'établir leurs demandes accompagnées des résultats comptables, monsieur Victor Dudret propose d'établir un document simple et normalisé qui sera transmis aux associations locales auxquelles une subvention est habituellement accordée. Ce document, basé sur le dossier de demande de subvention modèle *cerfa n° 12156*03*, mais singulièrement simplifié, fournira aux associations requérantes un cadre normalisé de demande et permettra un meilleur suivi communal. Il est aussi rappelé qu'attribuer automatiquement une subvention n'est pas la règle ; en effet, la délivrance éventuelle de la subvention est conditionnée à la demande préalable, les motifs étant exposés (fonctionnement, projets, etc.). Monsieur Victor Dudret s'engage à fournir le projet dans les meilleurs délais.

3. ÉCOLE COMMUNALE : aménagement de toilettes enfants.

Suite au précédent conseil municipal, madame Vayssier s'est rapprochée du service administratif de la Maison des communes pour connaître les recommandations relatives au nombre de toilettes enfants nécessaires pour les classes maternelles.

La réponse fournie préconise 4 cuvettes par classe maternelle. Le conseil municipal est favorable à l'application de cette recommandation. Aussi, monsieur le maire demandera-t-il à l'entreprise l'actualisation du devis pour l'installation de 4 cuvettes adaptées. Les emplacements à transformer seront déterminés avec le concours du personnel enseignant.

4. DÉCHETS : conteneurs individuels et collectifs.

Les conteneurs individuels ont été commandés à la communauté de communes Gave et Coteaux.

Pour ce qui concerne les conteneurs collectifs, il y a lieu de déterminer leur nombre en fonction des lieux de ramassage (en particulier aux endroits où le conteneur individuel de 240 litres ne pourra être amené sur le passage de la tournée de ramassage). Le conseil municipal établit la liste suivante :

A. Au hameau :

- chemin de la Glandée,
- chemin des Crêtes,
- chemin de la Côte-Péborde,
- chemin de Castagnou,
- chemin Lasbouries,
- chemin des Sources.

B. Au bourg :

- chemin du Moulin,
- chemin privé du lotissement la Lanette II,
- collectif HEDAVA,
- Foyer municipal,

Le besoin s'élève donc à 10 conteneurs collectifs, auxquels il faudra rajouter le nombre nécessaire aux organismes qui passeront sous convention avec la communauté de communes Gave et Coteaux :

- la maison d'accueil spécialisée (MAS) du Domaine des Roses,
- le restaurant "Le Gaulois".

La commande globale s'élève donc à une quinzaine de conteneurs collectifs.

Le conseil municipal précise également qu'il y aura, à l'expérience du terrain, à adapter le nouveau mode de fonctionnement du ramassage des ordures ménagères (par exemple, regrouper les conteneurs individuels à l'entrée des impasses).

5. ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (ÉPFL)

Monsieur le maire et les délégués à la communauté de communes Gave et Coteaux font le point sur ce sujet. Il est rappelé que dans les domaines de la programmation de l'habitat et du développement économique, l'ÉPFL constitue un outil d'intervention au service des collectivités qui leur permet d'établir des projets en acquérant en leur nom les terrains et bâtiments nécessaires avec rétrocession après un délai maximum (4 ans par exemple pour l'ÉPFL Pays Basque).

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, le seul ÉPFL existant est celui du Pays Basque. Ses membres n'ont pas souhaité voir adhérer des collectivités béarnaises ; aussi, la constitution d'un ÉPFL en zone Béarn est-elle à l'étude.

Pour adhérer à cette structure, les établissements publics de coopération intercommunale (cas de la communauté de communes Gave et Coteaux) doivent être compétents à la fois en matière de schéma de cohérence territoriale, de réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) et de programme local d'habitat. L'adhésion éventuelle est en cours de discussion au sein de la communauté de communes Gave et Coteaux.

S'il s'avérait que la communauté de communes n'adopte pas la compétence ZAC et/ou n'adhère pas à l'ÉPFL (une commune dont le nombre d'habitants est supérieur au ¼ de la population de l'ÉPCI dispose du pouvoir de blocage), il resterait alors à chaque commune la possibilité de se déterminer individuellement pour adhérer.

Un large débat s'instaure. Il est convenu d'attendre le positionnement intercommunal pour, selon le cas, porter cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Arbres le long de la rue des Pyrénées (D37)

Monsieur Iriart revient sur le projet d'abattage des cerisiers à fleurs, le long des bas-côtés de la D37. Il estime que la suppression de tous ces arbres va entraîner un vide de végétation et ce d'autant plus que, selon lui, la floraison a été particulièrement belle ce printemps.

Il lui est précisé que l'abattage sera fait petit à petit, par section, et que les arbres abattus seront, selon l'emplacement, remplacés par une autre espèce. Il convient également d'observer que la plupart de ces cerisiers sont atteints par une maladie du tronc et sont en mauvais état : on a vu des porte-greffes fleurir et des floraisons incomplètes.

6.2. Versement anticipé des attributions du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) au titre des dépenses réalisées en 2009

Monsieur Dudret indique qu'il conviendrait de vérifier si la commune entre dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances pour 2010 codifiées à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'équipement inscrites au budget 2010.

En effet, si les dépenses réelles d'équipement de la commune sont supérieures au cours de l'exercice 2010 de 1 euro à la moyenne de celles des années 2004 à 2007, il y aura alors dérogation au principe de décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA et cette mesure deviendra pérenne pour la commune.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'application de cette mesure et charge monsieur le maire d'étudier l'éligibilité de la commune à cette procédure (une délibération devra être prise au prochain conseil pour autoriser monsieur le maire à conclure la convention avec le représentant de l'État).

6.3. Fêtes de Bosdarros

Les fêtes de Bosdarros se déroulent le week-end prochain. Monsieur le maire étant indisponible pour répondre personnellement à l'invitation de monsieur le maire de Bosdarros, il demande si des membres du conseil sont disponibles pour le représenter. Madame Brigitte Del Regno et monsieur Victor Dudret se rendront à cette invitation, pour monsieur le maire, **le dimanche 2 mai à 12 heures**.

6.4. Réunion avec le cabinet Thal.Archi

Le cabinet Thal.Archi a remporté l'appel d'offres de la communauté de communes Gave et Coteaux relatif à l'étude économique portant sur la reconversion de la friche Vilcontal.

Il présentera la méthode de travail, ses partenaires et le calendrier des travaux, **le mardi 27 avril, à 18h30**, en mairie d'Assat, aux représentants de la communauté de communes Gave et Coteaux. Monsieur le maire étant empêché d'assister à cette réunion, il demande aux élus délégués titulaires et suppléants s'ils sont disponibles pour s'y rendre.

Messieurs Jean-Bernard Vecchiato et Victor Dudret se rendront à cette réunion.

6.5. Réunion des élus de la communauté de communes Gave et Coteaux

À l'identique de ce qui avait été organisé le samedi 6 juin 2009 à Narcastet, le président de la communauté de communes Gave et Coteaux souhaite réunir tous les élus communautaires pour faire le bilan des activités de l'intercommunalité et surtout exposer les projets en cours et les perspectives.

Cette réunion se tiendra le **jeudi 10 juin 2010 à Rontignon**. La réunion sera précédée d'une visite du pôle aéronautique Bordes-Assat, de la crèche intercommunale et de la friche Vilcontal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée.